

S é a n c e d u 1 6 s e p t e m b r e 2 0 1 6 , à 2 0 h 0 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2016

Présents : MM / Mmes les **conseillers municipaux** : Alain BASTIER, Bernard FAYOL, Annick FOURNIOUX, Jean-Marc LEGAY, Laurent MORNON, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Nicolas RIGOUT, Nadine VILLENEUVE-DURAND.

Absents: Patrick MARGNOUX, Murielle VANDENBERGHE

Absents excusés : Pascal DUFRAISSE, Evelyne MARGNOUX, Françoise RUAUD, Valérie SALÉ

Secrétaire de séance : Annick FOURNIOUX

3 pouvoirs : Evelyne MARGNOUX donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

Valérie SALÉ donne pouvoir à Alain BASTIER

Pascal DUFRAISSE donne pouvoir à Joseph NDJAP TOUCK

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 juillet 2016

Il est voté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'assainissement au village de Chanteloube 2^{ème} tranche – 64/2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement du village de Chanteloube sont financés sur deux expériences budgétaires. Une 1^{ère} tranche de travaux a été subventionnée au titre de l'année 2016 par le Département.

Il est donc nécessaire de solliciter une aide correspondant à une 2^{ème} tranche financée au titre de l'année 2017 dans la perspective de la réalisation des travaux qui devraient débuter en novembre 2016.

L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 255 000,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la réalisation des travaux d'assainissement au village de Chanteloube, DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention du Département, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 octobre 2016

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'accessibilité à l'école maternelle et à l'Agence Postale Communale- 65 //2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser la tranche de travaux 2017 relatives aux travaux d'accessibilité à l'école maternelle et à l'Agence Postale Communale conformément au calendrier prévisionnel ADAP adopté en 2015 par le conseil municipal et approuvé par le Préfet.

L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 21 000 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation des travaux d'accessibilité à l'école maternelle et à l'Agence Postale Communale,

DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention du Département,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 octobre 2016

Demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation des travaux d'accessibilité à l'école maternelle et à l'Agence Postale Communale- 66 /2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'accessibilité à l'école maternelle et à l'Agence Postale Communale .
L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 21 000 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE la réalisation des travaux d'accessibilité à l'école maternelle et à l'Agence Postale Communale,
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au titre de la DETR,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 octobre 2016

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la Place André DUFRAISSE - 67/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valoriser le centre-bourg par le réaménagement de la Place André DUFRAISSE.
L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 542 000 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le projet de réaménagement de la Place André DUFRAISSE.
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention du Département,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 04 octobre 2016

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux sur l'église – Programmation 2017 – 68/2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'église – Programmation 2017. L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 45 531,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE la réalisation des travaux sur l'église – Programmation 2017,
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention du Département,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 octobre 2016

Demande de subvention auprès de la DRAC pour la réalisation des travaux sur l'église – Programmation 2017– 69/2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'église – Programmation 2017. L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 66 111,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE la réalisation des travaux sur l'église – Programmation 2017,
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention « public » de la DRAC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 octobre 2016

Demande de renouvellement de la subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de l'aménagement de sécurité au carrefour route du Roudet et rue des écoles – complément – 70 /2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'améliorer le projet de réalisation de l'aménagement de sécurité au carrefour route du Roudet et rue des écoles, pour tenir compte des possibilités offertes par l'acquisition récente d'une parcelle contiguë au carrefour. Une première tranche de travaux a déjà été financée par le département au titre des amendes de police, le montant de la subvention déjà attribuée est de 14 000,00 €. L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 65 000,00 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE la réalisation des travaux complémentaires pour l'aménagement de sécurité au carrefour route du Roudet et rue des écoles,
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription complémentaire au programme de subvention du Département,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 octobre 2016

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction de logements adaptés – 71/2016

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de renouveler la demande d'aide relative à la construction de quatre logements adaptés à proximité du cabinet médical et dentaire sur un terrain nouvellement acquis.

Ce projet n'a pas pu être retenu par l'Assemblée Départementale en 2016 mais pourrait faire l'objet d'un nouvel examen en 2017. Cette opération a été présentée à l'ODHAC qui n'a pas relevé d'inconvénient majeur à sa réalisation.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE la réalisation des travaux de réalisation de logements adaptés,
DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au programme de subvention du Département,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 octobre 2016

Achat de terrain – assainissement de Chanteloube - 58/2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter une parcelle de terrain située au village de Chanteloube, appartenant en nue-propriété à Messieurs PRINCE Philippe résidant au Texas et PRINCE Olivier domicilié à Montpellier, tous les deux ayant une adresse postale à 24 Chanteloube 87640 RAZES, à Monsieur et Madame PRINCE Roland et Jacqueline en usufruit, domiciliés 24 Chanteloube 87640 RAZES, afin d'y installer la station de type filtre planté de roseaux.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section E n° 530 d'une superficie de 2 240 m² au prix de 300€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable à l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts PRINCE cadastrée section E n° 530 d'une superficie de 2 240 m² au prix de 300€.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'acte de vente chez maître DUCHASTEAU notaire à Bessines sur Gartempe.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 septembre 2016

Servitudes d'aqueduc – assainissement de Chanteloube – 59/2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer des servitudes d'aqueduc :

- sur la parcelle de terrain située au village de Chanteloube, cadastrée section E n°529 d'une superficie de 4 360 m², appartenant à madame PEYRACAUD Raymonde domiciliée 12 Chanteloube à Razès

- sur les parcelles de terrain cadastrées section E n° 533 et 539 d'une superficie de 3 420 m² appartenant à M. et Mme BOUCHARD domiciliés 22 Chanteloube à Razès afin de construire et entretenir le réseau communal d'assainissement collectif (eaux usées).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable à la création d'une servitude d'aqueduc sur la parcelle de terrain, cadastrée section E n°529 d'une superficie de 4 360 m², appartenant à madame PEYRACAUD Raymonde.

EMET un avis favorable à la création d'une servitude d'aqueduc sur les parcelles de terrain cadastrées section E n° 533 d'une superficie de 2140 m² et n°539 d'une superficie de 1280, appartenant à M. et Mme BOUCHARD.

DECIDE que la taxe de raccordement ne sera pas facturée à Mme PEYRACAUD et M. et Mme BOUCHARD.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'acte d'aqueduc chez maître DUCHASTEAU notaire à Bessines sur Gartempe.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 27 octobre 2016

Renouvellement du CUI - 60 /2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion de Monsieur Guy BOUSQUET a été renouvelé pour une période d'un an du 15 octobre 2016 au 14 octobre 2017 inclus, pour une durée hebdomadaire de travail de 20h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le renouvellement du CUI de Monsieur Guy BOUSQUET pour une période d'un an du 15 octobre 2016 au 14 octobre 2017 inclus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 septembre 2016

Demande de participation aux frais de séjour à Meschers - 61/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier d'une famille de Razès sollicitant une subvention de la Commune pour le séjour de leur fille et leur fils au centre de vacances de Meschers du 15 août au 28 août 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer la somme de 44€ par enfant pour la participation des enfants de cette famille, domiciliés à Razès, à un séjour sur le centre de Meschers.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 septembre 2016

Virement de crédits – Budget C.C.A.S. – 62/2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer un virement de crédits au budget C.C.A.S..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE d'effectuer le virement de crédits suivant au budget C.C.A.S. :

60623 - 77,00 €

6562 + 77,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 septembre 2016

Bornage au Gôt – 63/2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur EMANVILLE Nicolas domicilié 5 Le Gôt, a fait une demande d'alignement auprès de la commune pour pouvoir clôturer son terrain en limite du chemin communal. Un précédent bornage avait été effectué dans ce but en 2010. Il s'avère que les repères mis en place à l'époque ont été détruits par le précédent propriétaire.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal de partager à parts égales les frais de prestation du géomètre pour fixer physiquement la limite entre le domaine public et la propriété EMANVILLE.

Un devis a été demandé à monsieur GEHL géomètre qui s'élève à la somme de 463,68 € TTC. Le devis a été transmis à M. EMANVILLE qui adonné son accord pour la répartition des frais entre la commune et lui-même à parts égales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis de monsieur GEHL d'un montant de 463,68 € TTC.
DECIDE de prendre en charge la moitié du montant du devis.
AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir
Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 03 octobre 2016

Assainissement du village de Chanteloube - 1^{ère} tranche – 72/2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 septembre 2016 afin d'ouvrir les plis pour les travaux d'assainissement de Chanteloube – 1^{ère} tranche, elle a décidé de retenir l'entreprise HALARY située 9 rue du Rougeron 87270 COUZEIX.

Il propose au Conseil Municipal de retenir VRDEAU pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
RETIENT l'entreprise HALARY pour exécuter les travaux d'assainissement – 1^{ère} tranche du village de Chanteloube, pour un montant de 207 290,30 € HT,
RETIENT VRDEAU pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant de 14 975,00 € HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.
Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 03 Novembre 2016

Remise en état de l'ouvrage d'art au village des Châtres – 73/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise SOTEC située 5 et 6 rue Claude Henri Gorceix 87280 LIMOGES pour réaliser les travaux de remise en état de l'ouvrage d'art au village des Châtres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
RETIENT l'entreprise SOTEC pour réaliser les travaux de remise en état de l'ouvrage d'art au village des Châtres pour un montant de 10 444,89 € HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 03 Novembre 2016

Mise en accessibilité au restaurant scolaire et à l'école primaire – 74/2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour assurer les travaux d'accessibilité au restaurant scolaire et à l'école primaire. Il propose de retenir les deux entreprises suivantes :

- L'entreprise Jean-Michel BERGER située 4, chemin de la Couze 87640 Razès,
- L'entreprise Les 5D située 19 rue Pierre et Marie Curie 87640 Razès.

Il propose de retenir BEG-ESOP pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise BERGER pour un montant de 2 701,80 € HT et l'entreprise Les 5D pour un montant de 7 650,51 € HT afin de réaliser les travaux de mise en accessibilité au restaurant scolaire et de l'école primaire,
RETIENT BEG-ESOP pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 2 500 € HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 03 Novembre 2016

Fouilles archéologiques préalables aux aménagements – Eglise la Croix Glorieuse à Razès – 75/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise HADES située 9, rue de Vidailhan 31130 BALMA pour réaliser les fouilles archéologiques préalables aux aménagements à l'église La Croix Glorieuse et de retenir Madame Maria Andreea GRECU située 51 rue de Rochechouart 87000 LIMOGES pour réaliser la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
RETIENT l'entreprise Hades pour réaliser les fouilles pour un montant de 24 267,00 € HT,
RETIENT Madame Maria-Andreea GRECU pour réaliser la maîtrise d'œuvre,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 03 Novembre 2016

Affaires diverses

Le conseil municipal émet un avis favorable pour organiser une réunion avec les habitants du village de Malabard afin de connaître leur avis sur l'utilisation du bien de section par le biais d'un bail de location avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin CENL.

Monsieur le maire remet à chaque membre du conseil municipal le tableau des Temps d'Activités Périscolaires T.A.P.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la vente du fonds de commerce de la boulangerie REINE n'a pas avancé.

Fin de séance à 22h50.